

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 24 avril 2023**

**Délibération n° CP-2023-2228**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Préservation et valorisation de la trame verte - Attribution de subventions aux structures oeuvrant à des actions de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces pour l'année 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Jérémy Camus

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 24 avril 2023****Délibération n° CP-2023-2228**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Préservation et valorisation de la trame verte - Attribution de subventions aux structures oeuvrant à des actions de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces pour l'année 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les opérations trame verte et bleue et corridors écologiques à restaurer et végétalisation des espaces résidentiels collectifs et Sylv'ACCTES font partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

### **I - Contexte**

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de protection et de gestion de la nature issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021.

Cette politique comprend un ensemble d'outils mis en œuvre dans le cadre de partenariats avec des communes et des structures œuvrant pour la connaissance et la préservation de la nature.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission permanente d'approuver le versement de subventions pour l'année 2023 aux structures suivantes (8 associations et un syndicat mixte) :

- le syndicat mixte du Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC),
- l'association Horizon d'Ailes,
- l'Hirondelle, centre de soins pour les animaux sauvages,
- le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA),
- la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA),
- la fédération France nature environnement (FNE), délégation du Rhône et de la Métropole,
- la Fédération départementale du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA 69),
- l'association Arthropologia,
- l'association Des Espèces parmi Lyon.

### **II - Objectifs**

En 2022, le budget pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel était de 278 193 € en fonctionnement et de 93 180 € en investissement.

Le budget de fonctionnement proposé pour 2023 est de 291 492 €. En investissement, un montant total de participation de 72 180 € est proposé en faveur des associations Arthropologia et Des espèces parmi Lyon pour l'accompagnement du dispositif métropolitain de végétalisation des résidences collectives.

Pour accroître la lisibilité des partenariats au sein de la Métropole, plusieurs conventions (CEN RA, LPO AuRA, FNE, Arthropologia) rassemblent les projets mutualisés entre plusieurs directions de la Métropole, Eau du Grand Lyon - la régie et les partenaires. La présente délibération et chaque convention concernée précisent les engagements de chacun.

Les données produites dans le cadre des programmes d'actions financés par la Métropole sont transmises par les structures et alimentent le centre de ressources pour la biodiversité de la Métropole.

### 1° - Le CBNMC

Le CBNMC, syndicat mixte, prévoit en 2023 de poursuivre ses missions de conseil, d'appui et de contrôle scientifique auprès de la Métropole, d'améliorer la connaissance de la flore et des espaces naturels du territoire, de poursuivre l'élaboration des plans d'actions d'espèces/milieus remarquables et de participer à l'animation d'un réseau d'observateurs de la flore locale.

Il est également prévu de lancer, en 2023, l'organisation des rencontres végétales du Massif central qui auront lieu sur le territoire métropolitain en 2024. Cet évènement a pour vocation de rassembler des gestionnaires d'espaces naturels, des botanistes, des naturalistes et des collectivités pour faire connaître les travaux sur la flore et la végétation et imaginer de nouveaux projets partenariaux et interdisciplinaires. Des actions de sensibilisation auprès du grand public seront également proposées.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - service nature et biodiversité			
observatoire de la flore vasculaire et des végétations de la Métropole	8 210	Métropole	33 066
suintements tufeux : inventaire des sites pour hiérarchisation et préservation	6 020		
mise en œuvre du plan d'actions Centaurée de Lyon	5 012		
préconisations de gestion et/ou prises de contact pour la conservation d'habitats et d'espèces prioritaires	2 562		
accompagnement dans la gestion des populations d'espèces	570		
accompagnement technique pour la mise en place de pratiques favorables aux plantes messicoles	1 790		
accompagnement pour l'utilisation de la flore d'origine locale dans les aménagements d'espaces naturels	1 790		
organisation de la rencontre annuelle du réseau des observateurs	1 708		
animation d'un réseau d'observateurs des espèces remarquables	2 394		
production d'une vidéo d'une minute présentant la Centaurée de Lyon	3 010		
rencontres végétales du Massif central	30 000	Métropole	30 000
<b>Total</b>	<b>63 066</b>	<b>Total</b>	<b>63 066</b>

Pour mémoire, en 2022, la participation de la Métropole était de 33 180 €. Il est proposé, pour 2023, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 63 066 €, du fait de la prise en compte de l'action spécifique des rencontres végétales du Massif central, qui se tiendra sur notre territoire.

## 2° - L'association Horizon d'Ailes

Horizon d'Ailes est une association créée en 2018, investie dans l'accompagnement de communes et de collectifs citoyens pour reconquérir la nature en ville. L'association a sollicité la Métropole pour développer une documentation ouverte d'actions innovantes et impliquantes pour la biodiversité urbaine, développer des méthodologies d'accompagnement pour les écoles et les entreprises, accompagner les 3 communes engagées en 2022 dans la réalisation de leurs plans d'actions, étendre les analyses locales de la biodiversité auprès de 3 communes métropolitaines et accompagner 3 entreprises et 3 écoles/collèges.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
développement d'une documentation ouverte, accompagnement des plans d'actions de 3 communes, réalisation de 3 analyses locales de la biodiversité et accompagnement de 3 entreprises et 3 écoles/collèges	44 000	Métropole	10 000
		dons	2 000
		autofinancement	32 000
<b>Total</b>	<b>44 000</b>	<b>Total</b>	<b>44 000</b>

Pour mémoire, en 2022, la participation de la Métropole était de 18 000 €. Il est proposé, pour 2023, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €.

## 3° - L'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages

En 2018, le centre de soins pour oiseaux sauvages du lyonnais (CSOL) a fusionné avec le centre de soins de la Drôme et de l'Ardèche devenant l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages. L'Hirondelle est une association loi 1901 dont les missions sont les suivantes :

- soins à la faune sauvage,
- suivi sanitaire des populations d'animaux sauvages,
- sensibilisation du public à la protection de la faune sauvage,
- participation au maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées,
- réalisation de formations à des professionnels en contact avec la faune sauvage.

Ce centre recueille, sur un site principal basé à Saint-Forgeux et un point d'accueil à Dardilly, des oiseaux et mammifères sauvages sur un périmètre couvrant la Métropole et les Départements du Rhône, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche. En 2022, le centre a accueilli et soigné plus de 7 000 animaux dont 36 % proviennent du territoire métropolitain. L'association fonctionne grâce à la mobilisation importante d'un réseau de bénévoles et une équipe salariée de près de 10 équivalents temps plein.

Pour 2023, la structure souhaite poursuivre sa mission principale de soins des animaux sauvages blessés apportés essentiellement par des particuliers et assurer leur relâcher en milieu naturel.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
dépenses de fonctionnement (hors impôt et taxe)	703 372	Métropole	7 000
		autres financeurs (subventions publiques et privées)	256 207
		autres recettes (dons, adhésions, aides services civiques, etc.)	447 165
<b>Total</b>	<b>703 372</b>	<b>Total</b>	<b>710 372</b>

Il est proposé, pour 2023, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € sur un budget de fonctionnement global de 703 372 € (hors impôt et taxe). Pour mémoire, en 2022, la participation de la Métropole était de 7 000 € en fonctionnement.

#### 4° - Le CEN RA

La programmation 2023 propose de poursuivre la gestion des espaces naturels du champ captant de Crépieux-Charmy, dans le cadre des objectifs fixés par le plan de gestion 2020-2029 de restauration de milieux et de suivi d'espèces ou groupe d'espèces.

La création de la régie de l'eau (Eau du Grand Lyon - la régie) au 1<sup>er</sup> janvier 2023 impose une évolution du partenariat. L'année 2023 constitue une année de transition dans laquelle Eau du Grand Lyon - la régie se substitue à la direction du cycle de l'eau de la Métropole et prendra en charge l'accompagnement proposé par le CEN RA pour mettre en œuvre le plan de gestion des espaces naturels du champ captant de la Garenne situé à Meyzieu.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - service nature et biodiversité			
site de Crépieux-Charmy			
mise en œuvre du plan de gestion du champ captant	34 306	Métropole	34 306
Eau du Grand Lyon - la régie			
site de la Garenne			
mise en œuvre du plan de gestion du champ captant	6 175	Eau du Grand Lyon - la régie	6 175
<b>Total</b>	<b>40 481</b>	<b>Total</b>	<b>40 481</b>

Pour mémoire, en 2022, la participation de la Métropole était de 40 053 € dont 30 288 € pour le champ captant de Crépieux-Charmy. Il est proposé, pour 2023, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 481 € dont 34 306 € pris en charge par la Métropole pour le champ captant de Crépieux-Charmy.

### 5° - La LPO AuRA

La LPO dispose d'une délégation départementale qui intervient fréquemment sur le territoire métropolitain via des actions de protection et de suivi des populations d'oiseaux et autres vertébrés (amphibiens, reptiles et chauves-souris notamment), des actions d'éducation et d'information auprès des scolaires et du grand public.

Parmi les actions remarquables pour 2023, figurent une nouvelle action de suivi des couples de faucons pèlerins, un rapace inféodé aux zones urbaines de la Métropole, et l'amplification de la prospection des colonies de noctules, une espèce rare de chauve-souris présente dans les zones boisées urbaines.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<b>Métropole - service nature et biodiversité</b>			
suivi de l'avifaune de la Métropole par le suivi temporel des oiseaux communs	5 175	Métropole	30 282,50
actualisation des connaissances, inventaires participatifs et propositions d'actions en faveur des populations d'Alyte sur une commune métropolitaine	6 612,50	Ville de Lyon	6 000
inventaires participatifs des reptiles (Givors), présentation, sensibilisation et accompagnement technique sur le territoire métropolitain	5 462,50	autofinancement	1 787,50
actions pour la conservation du moineau friquet	4 312,50		
recherche et protection des colonies de noctules (chauve-souris)	13 632,50		
coordination et appui au suivi des couples de faucons pèlerins sur le territoire métropolitain	2 875		
<i>sous-total</i>	<i>38 070</i>	<i>sous-total</i>	<i>38 070</i>
<b>Métropole - direction du patrimoine végétal/service parcs et jardins</b>			
évaluation et propositions d'amélioration des mesures en faveur des amphibiens du parc de Lacroix-Laval	1 437,50	Métropole	13 137,50
suivi des reptiles et accompagnement à la mise en place des mesures de gestion favorables au parc de Lacroix-Laval	4 512,50	autofinancement	718,75
évaluation et propositions d'amélioration des mesures en faveur des amphibiens du parc de Parilly	3 881,25		
suivi et prise en compte de la population de hiboux moyen-duc du parc de Parilly	4 025		
<i>sous-total</i>	<i>13 856,25</i>	<i>sous-total</i>	<i>13 856,25</i>
<b>Total</b>	<b>51 926,25</b>	<b>Total</b>	<b>51 926,25</b>

Pour mémoire, en 2022, la participation de la Métropole était de 41 635 €. Il est proposé, pour 2023, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 43 420 €.

#### 6° - FNE Rhône et Métropole

L'association poursuit ses actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels métropolitains. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore et réalise des inventaires permettant de connaître la répartition des populations et leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, l'association développe et anime de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - service nature et biodiversité			
médiation faune sauvage	9 000	Métropole	32 400
suivi blaireau et renforcement prospection sur la Métropole	16 500	autofinancement	4 200
réalisation d'inventaires faune, flore, habitat sur le secteur Porte des Alpes	11 100		
<i>sous-total</i>	<i>36 600</i>	<i>sous-total</i>	<i>36 600</i>
Métropole - direction du cycle de l'eau/service pilotage eaux usées, pluviales et gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)			
insertion de la trame bassins d'eaux pluviales au sein des corridors métropolitains	6 900	Métropole	7 500
suivi écologique du marais d'Yvours	600		
<i>sous-total</i>	<i>7 500</i>	<i>sous-total</i>	<i>7 500</i>
Métropole - direction du patrimoine végétal / service parcs et jardins			
accueil des chiroptères aux parcs de Parilly et de Lacroix-Laval	5 100	Métropole	6 300
accompagnement des schémas directeurs des parcs	1 200		
<i>sous-total</i>	<i>6 300</i>	<i>sous-total</i>	<i>6 300</i>
<b>Total</b>	<b>50 400</b>	<b>Total</b>	<b>50 400</b>

Pour mémoire, en 2022, la participation de la Métropole était de 47 325 €. Il est proposé, pour 2023, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 46 200 €.

#### 7° - La FDPMA 69

La FDPMA exerce une mission principale de coordination, à l'échelle du Département du Rhône et de la Métropole, du travail mené par les responsables et adhérents de chaque association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) dans le domaine de la préservation des habitats piscicoles naturels, de la réhabilitation des milieux aquatiques dégradés, de la sensibilisation des citoyens et de leurs représentants aux enjeux liés à la protection des écosystèmes aquatiques.

Conformément à ses statuts, la FDPMA partage des objectifs communs avec la Métropole et met en œuvre des actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la gestion du patrimoine naturel.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - direction du cycle de l'eau/service pilotage eaux usées, pluviales et GEMAPI			
suivi piscicole du Rhône et de la Saône	15 700	Métropole	7 500
évaluation biologique des travaux de reconnexion du plan d'eau de Chamalan à la Saône	4 000	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	14 280
appui technique aux services de la Métropole et des gestionnaires de territoire	6 000	autofinancement	14 920
actions de communication	11 000		
<b>Total</b>	<b>36 700</b>	<b>Total</b>	<b>36 700</b>

Pour mémoire, en 2022, la participation de la Métropole était de 10 200 €. Il est proposé, pour 2023, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 €.

#### **8° - L'association Arthropologia**

Arthropologia est une association loi 1901 basée à La Tour-de-Salvagny au sein de l'écocentre qu'elle contribue à développer, notamment, à travers ses jardins (2,5 ha). Elle a pour objet l'étude, l'information et la protection de la nature. L'association Arthropologia intervient sur les arthropodes, essentiellement les insectes, mais également sur les plantes avec, tout naturellement, les relations plantes-insectes. L'association Arthropologia traite également d'autres domaines naturalistes comme les amphibiens et les reptiles, les milieux naturels, urbains, etc.

L'association Arthropologia joue également un rôle actif dans l'information et la pédagogie autour de la nature (animations, expositions, publications, etc.). Elle participe ou organise, notamment, des événements à destination du public (sorties, conférences, stands, etc.) et des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires et les centres de loisirs.

#### **a) - Volets biodiversité et jardins de l'écocentre**

Depuis 2021, l'association Arthropologia participe à la mise en œuvre d'un programme d'actions métropolitain en faveur des pollinisateurs et propose d'accompagner les collectivités et les citoyens pour réaliser des états des lieux de leur espace et définir les préconisations de gestion favorables aux pollinisateurs et à la biodiversité. L'association accompagne aussi les parcs de Parilly et de Lacroix-Laval sur la prise en compte des enjeux biodiversité.

Le plan de financement, prévu en 2023, des volets biodiversité et jardins de l'écocentre est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
volet biodiversité - budget en fonctionnement			
Métropole - service nature et biodiversité			
plan pollinisateurs	15 000	Métropole	36 000
plan pollinisateurs - mission pollinis'actions	20 400	autofinancement	6 000



Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Guide des idées reçues sur la nature en ville	28 000	autres financements (Office français de la biodiversité, Saint-Etienne Métropole, etc.)	21 400
<i>sous-total</i>	<i>63 400</i>	<i>sous-total</i>	<i>63 400</i>
Métropole - direction du patrimoine végétal/service parcs et jardins			
accompagnement des schémas directeurs des parcs de Parilly et de Lacroix-Laval et médiation faune sauvage	3 000	Métropole	3 000
<i>sous-total volet biodiversité</i>	<i>66 400</i>	<i>sous-total volet biodiversité</i>	<i>66 400</i>
volet jardins de l'écocentre - budget en fonctionnement			
Métropole - service nature et biodiversité			
information et sensibilisation (portes ouvertes, visites accompagnées, conseils)	18 000	Métropole	12 000
		autofinancement	6 000
<i>sous-total volet jardins de l'écocentre</i>	<i>18 000</i>	<i>sous-total volet jardins de l'écocentre</i>	<i>18 000</i>
<b>Total fonctionnement</b>	<b>84 400</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>84 400</b>

**b) - Projet espaces végétalisés des habitats collectifs**

L'association Arthropologia a sollicité la Métropole en 2021 pour participer financièrement à un projet sur 3 ans (2021-2023) visant à évaluer la biodiversité des espaces végétalisés des habitats collectifs. L'association Arthropologia s'intègre dans un collectif constitué de laboratoires d'universités, de l'École urbaine de Lyon, de bailleurs sociaux et de plusieurs communes dont la Ville de Lyon. Après un 1<sup>er</sup> travail de collecte participative de données scientifiques, de mobilisation des citoyens pour des suivis de la biodiversité et la mise en œuvre d'aménagements et de gestion favorables à la faune et à la flore, l'année 2023 servira à l'exploitation, la valorisation et la diffusion des résultats à travers l'organisation de rencontres pour restituer le travail réalisé aux habitants impliqués et essaimer les bonnes pratiques.

Le plan de financement, prévu en 2023, du projet espaces végétalisés des habitats collectifs est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
projet habitats collectifs (année 2023) - budget en fonctionnement			
Métropole - service nature et biodiversité			
organisation des rencontres Projets collectifs	26 800	Métropole	14 000
		autres financeurs (Ville de Lyon, Office français de la biodiversité)	12 800
<b>Total fonctionnement</b>	<b>26 800</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>26 800</b>

**c) - Végétalisation des espaces collectifs**

La Métropole met en œuvre, dans le cadre de son plan nature, un dispositif d'accompagnement à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs en copropriétés ou des bailleurs sociaux. En effet, plus de 70 % des espaces verts (hors terres agricoles ou forêts) relèvent du parc privé. Aussi, ces espaces collectifs offrent un potentiel inédit de renaturation sur de grands secteurs urbains. L'association se mobilise, depuis 2022, pour accompagner les projets des collectifs d'habitants souhaitant renaturer leur espace commun.

Le plan de financement, prévu en 2023, pour l'accompagnement des copropriétés à la végétalisation est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement des copropriétés à la végétalisation de leurs espaces collectifs - budget en investissement			
Métropole - service nature et biodiversité			
actions à destination des copropriétés	42 000	Métropole	42 000
<b>Total investissement</b>	<b>42 000</b>	<b>Total investissement</b>	<b>42 000</b>

Pour mémoire, en 2022, la participation de la Métropole était de 66 400 € en fonctionnement et de 63 000 € en investissement. Il est proposé, pour 2023, l'attribution de subventions d'un montant de 65 000 € en fonctionnement et de 42 000 € en investissement.

**9° - L'association Des Espèces parmi Lyon**

L'association exerce des actions de sensibilisation pour impliquer les citoyens et d'accompagnement des initiatives locales pour préserver la biodiversité en milieu urbain. En parallèle, l'association réalise des expertises naturalistes, propose des solutions de gestion adaptées et innove dans la réhabilitation des habitats naturels en ville.

L'association Des Espèces parmi Lyon partage des objectifs communs avec la Métropole et met en œuvre des actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la gestion du patrimoine naturel.

**a) - Volet biodiversité**

Depuis 2022, l'association mène des actions en faveur de la faune saproxylique (décomposant le bois mort) sur des espaces privés et publics et souhaite poursuivre son action en 2023 en la déployant, notamment, sur de nouvelles communes.

Le plan de financement des actions biodiversité prévues au titre de l'année 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - service nature et biodiversité			
le bois mort, source de vie	15 000	Métropole	15 000
<b>Total fonctionnement</b>	<b>15 000</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>15 000</b>

**b) - Végétalisation des espaces collectifs**

L'association Des Espèces parmi Lyon, aux côtés de l'association Arthropologia, contribue à la promotion et au développement de la végétalisation des espaces extérieurs des résidences collectives.

Le plan de financement, prévu en 2023, pour l'accompagnement des copropriétés à la végétalisation est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
sensibilisation des copropriétés à la végétalisation de leurs espaces collectifs			
Métropole - service nature et biodiversité			
actions à destination des copropriétés	30 180	Métropole	30 180
<b>Total investissement</b>	<b>30 180</b>	<b>Total investissement</b>	<b>30 180</b>

Pour mémoire, en 2022, la participation de la Métropole était de 13 000 € en fonctionnement et de 30 180 € en investissement. Il est proposé, pour 2023, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € et de 30 180 € en investissement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, de subventions de fonctionnement pour un montant total de 291 492 €, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces, répartis comme suit :

- 63 066 € au profit du CBNMC,
- 10 000 € au profit de l'association Horizon d'ailes,
- 7 000 € au profit de l'Hirondelle, centre de soins pour les animaux sauvages,
- 34 306 € au profit du CEN RA,
- 43 420 € au profit de la LPO AuRA,
- 46 200 € au profit de la FNE Rhône et Métropole,
- 7 500 € au profit de la FDPPMA 69,
- 65 000 € au profit de l'association Arthropologia,
- 15 000 € au profit de l'association Des Espèces parmi Lyon,

b) - l'attribution, pour l'année 2023, de subventions d'investissement pour un montant total de 72 180 €, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces, répartis comme suit :

- 42 000 € au profit de l'association Arthropologia,
- 30 180 € au profit de l'association Des Espèces parmi Lyon,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et le CBNMC, l'association Horizon d'ailes, l'Hirondelle centre de soins pour animaux sauvages, le CEN RA, la LPO AuRA, la FNE Rhône et Métropole, la FDPPMA 69, l'association Arthropologia, l'association Des Espèces parmi Lyon définissant, notamment les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 291 492 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 selon la répartition suivante :

- 254 054,50 € sur l'opération n° 0P27O2005,
- 22 437,50 € sur l'opération n° 0P27O3131,
- 7 500 € sur l'opération n° 0P21O5423,
- 7 500 € sur l'opération n° 0P21O2189.

**4° - La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotions d'espaces naturels, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 3 000 000 € en dépenses sur l'opération n° OP26O9421.

**5° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 204, pour un montant de 72 180 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 43 308 € en 2023,
- 28 872 € en 2024.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 avril 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-302432-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
---